



Mairie de Michelbach-le-bas
Rue de Blotzheim
68730 Michelbach-le-bas
www.michelbachlebas.fr

Tel : 03 89 68 40 06
Fax : 03 89 68 92 29
Mail : secretariat@michelbachlebas.fr

Michelbach-le-bas Info N° 9 - Octobre 2017

RÉCRÉ DES SENIORS DU 17 AOÛT 2017



GRUPE NATURE



URBANISME

AFUA

- **AFUA « rue des Vignes »**, les travaux touchent à leurs fins et l'AFUA sera close cette année. Beaucoup de terrains sont vendus et des maisons d'habitation sortent de terre.

- **AFUA « rue de la Dîme »**, les marchés publics sont affectés et les travaux de viabilisation des terrains ont débuté. Dans les prochains jours des sondages seront réalisés pour situer les divers réseaux et conduits présents sur la zone du chantier.

- **AFUA « des Cerisiers » et « rue de l'Eglise »**, les assemblées générales ont eu lieu le 1er septembre dernier. Nous avons reçu les arrêtés de constitution de ces AFUA. M. Michel MEYER, délégué à la sécurité, sera en charge de la présidence de ces deux AFUA.

Piste cyclable

Suite à une réunion à Blotzheim concernant la création d'un itinéraire cyclable entre Blotzheim et Michelbach-le-bas, les deux communes doivent signer un procès-verbal de mise à disposition du chemin rural. En effet, afin de pouvoir engager les travaux et assurer la gestion ultérieure de l'équipement, Saint Louis Agglomération (SLA) doit avoir la libre disposition de l'ensemble foncier de ce chemin rural, relevant du domaine privé des deux communes. L'objectif est de notifier le marché des travaux avant la fin de l'année.

Pôle intercommunal, ça avance...

Le Sivom a été créé et est présidé par Julien Schicklin. Les appels d'offre pour les architectes ont été lancés et un plan est attendu pour mi-janvier 2018. Pour le financement de ce projet, plusieurs banques ont été démarchées par M. Le Maire et nous attendons un plan et un chiffrage des architectes pour donner suite aux demandes de prêt.

Une information plus détaillée sera donnée fin janvier sous forme d'un flyer et d'une réunion publique.



Eclairage public

Suite à des essais concluants en début d'année rue de Blotzheim, les lampes des candélabres sont remplacées petit-à-petit par des leds. Plus économiques avec une durée de vie dépassant celles des ampoules fluocompactes et à incandescence, leur intensité lumineuse peut être modulée dans un souci d'économie d'énergie.



Nature et déchets verts

Les déchetteries sont équipées pour récupérer les déchets verts regroupant les déchets végétaux issus notamment de l'entretien des espaces verts, des zones récréatives, des jardins privés, des terrains de sport et des jardins de particuliers. Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies ou d'arbustes, les résidus d'élagage ou d'entretien de massifs, ...

Ces déchets sont soumis à des variations saisonnières avec une forte croissance au printemps et en automne. Le tri en amont permet d'éviter le mélange avec des matières indésirables comme les plastiques, les planches et les grosses souches.

Recommandations :

Lors du déchargement de vos déchets verts, prenez soin de les mettre sur le tas (ne pas les éparpiller) pour remplir judicieusement la surface disponible. Les enlèvements sont de plus en plus nombreux ce qui entraîne des frais supplémentaires supportés par nos (vos) redevances. Le coût du déplacement des engins de chargement est très élevé. Nous faisons appel à votre bon sens quand vous déposez les déchets et par la même occasion afin de pérenniser nos sites de déchets verts.

Pensez au compostage à domicile.



L'espace du tri sélectif est trop souvent encombré par des déchets spéciaux qui doivent être déposés dans les déchetteries spécialisées. Pour tout renseignement adressez-vous à la mairie. La bonne tenue de ces espaces ainsi que l'enlèvement des encombrants déposés illégalement sont réalisés par nos employés municipaux ainsi que l'enlèvement des encombrants déposés illégalement.

**Participez à la propreté de ce lieu, pensez à notre planète.
et soyez respectueux de ce lieu.**

Respectez ce patrimoine, vous le financez.

Horaires d'ouverture (hiver) : les mercredis et samedis de 9h à 17h.

ENVIRONNEMENT

La commune de Michelbach-le-bas s'est engagée dans un programme visant à réduire considérablement l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts.

Quelques chiffres : la France est le premier utilisateur de pesticides en Europe et le quatrième dans le monde !

L'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces imperméables, telles les rues et les trottoirs par exemple, contribue au processus de pollution de notre ressource en eau. Il faut savoir que les stations d'épuration n'éliminent pas ces produits que l'on retrouve ensuite dans les rivières.

Grâce à l'utilisation progressive de techniques alternatives aux désherbages chimiques, nous participons activement à la réduction de la pollution des eaux. Cela nécessitera de la part des michelbachois, un autre regard sur la commune et sur les nouvelles pratiques de désherbage. Il faudra s'habituer à côtoyer avec indulgence quelques brins d'herbe sur les trottoirs, autour des arbres ou des caniveaux.

C'est dans le cadre de cet engagement environnemental que la commune a investi dans une désherbeuse thermique et une balayeuse désherbeuse mécanique.



COMPTEUR COMMUNICANT «LINKY»

Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur le compteur Linky. Ces questions sont légitimes mais personnelles. De ce fait, la commune ne peut que vous diriger vers des associations agissant sur ce sujet.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter cette adresse mail : prichardet@calixo.net et consulter les sites suivants :

- ▶ stolinkymulhouse68.monsite-orange.fr
- ▶ www.groupeasantecolmar.net
- ▶ facebook.com/stolinkyrichwiller68/



ROSACE, la fibre optique

«La fibre optique arrive chez vous. Vous allez entrer dans une nouvelle ère, faite d'une connectivité à la qualité optimale et de nouveaux usages numériques dans tous les domaines de votre vie. Votre regard sur la planète va changer. Vos liens avec le monde vont se transformer.

Après l'arrivée du téléphone dans tous les foyers dans les années 70, puis le déferlement des images de la télévision dans les années 2000, c'est la nouvelle révolution du XXI^e siècle. Nous vous offrons un réseau 100% fibre optique délivrant un débit de 1000 mégabits/seconde alors que vous disposez aujourd'hui au mieux de quelques dizaines de mégabits/seconde.



La Région Grand Est nous a confié la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement de ce réseau en Alsace afin d'éviter qu'il y ait des laissés-pour-compte du numérique.

Le réseau Rosace appartient aux collectivités, donc à chacun d'entre vous. Il est dans votre intérêt de l'utiliser.

La réglementation en vigueur impose d'utiliser les infrastructures existantes pour le déploiement de la fibre optique. Cela signifie que nos câbles parcourent le plus souvent possible des fourreaux disponibles dans le sous-sol ou des poteaux existants. Ces principes ont été posés par l'Etat pour limiter les coûts et accélérer le déploiement.

Si notre mission première est de vous apporter la fibre optique, notre volonté intime est aussi de vous accompagner vers demain afin que le numérique soit un espace d'épanouissement constructeur de liens sociaux.

QUESTIONS / REPONSES

Quels sont les délais de raccordement ?

Lorsque le déploiement de la fibre optique dans une commune est achevé, vous pouvez souscrire un abonnement chez un Fournisseur d'Accès Internet. Il faut ensuite compter de deux à six semaines de délai pour l'installation de la prise de fibre optique dans votre habitation. La durée des travaux est variable sans excéder une demi-journée, en votre présence.

Qui est responsable si un fourreau est bouché sur un terrain privé ?

Que des fourreaux aient été posés à votre initiative ou par Orange, dès lors qu'ils se trouvent sur votre terrain privé vous en êtes propriétaire. S'ils sont bouchés, endommagés ou inutilisables et si vous ne souhaitez pas financer la réparation, Rosace sera dans l'obligation de planter un poteau pour un raccordement aérien. Rosace ne peut pas prendre en charge des travaux de terrassement sur un terrain privé.

Où dois-je placer la prise de fibre optique ?

Le plus simple et le plus cohérent est d'installer la prise finale de fibre optique à proximité de l'équipement le plus gros consommateur de débit Internet afin de le relier par un câble dédié à la box fibre. Généralement, il s'agit de la télévision installée dans le salon. La distribution de la connexion fibre se fait ensuite par Wifi dans la maison vers les autres supports (tablettes, ordinateurs, objets connectés, smartphones, etc).

Que faire si le câble de fibre optique est endommagé ?

Votre animal domestique, votre enfant, vous même avez endommagé ou sectionné le câble de fibre optique. Vous ne pouvez pas tenter un bricolage ou un rafistolage quelconque. La fibre optique est un fil de verre qui ne peut être soudé qu'à l'aide d'un matériel spécifique. En cas de problème vous devez contacter votre Fournisseur d'Accès Internet qui prendra les mesures adéquates, par exemple la demande d'intervention de Rosace.

Puis-je déplacer moi-même la prise de fibre optique ?

Non, en aucun cas. Il faut du matériel et une technicité spécifiques pour intervenir sur la fibre optique. Vous devez passer par votre Fournisseur d'Accès Internet qui contactera Rosace.

La fibre optique est-elle dangereuse ?

La fibre optique n'est pas dangereuse. Elle n'émet pas d'ondes. Elle véhicule un signal lumineux à des vitesses élevées et sur de grandes distances, en subissant ni affaiblissement ni perturbation électro-magnétique.

Puis-je démonter l'installation télécom existante ?

L'installation télécom existante, qu'elle arrive chez vous par les airs ou le sous-sol appartient à Orange. Vous n'avez pas le droit de la démonter, même si vous ne vous en servez pas et même si vous la trouvez hideuse sur votre toit.

POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

Vous souhaitez bénéficier de la fibre optique dans votre maison individuelle. Si votre maison est déjà reliée au réseau téléphonique et à Internet, le câble de fibre optique de Rosace empruntera le même parcours soit en aérien, soit en souterrain jusqu'à votre construction. Si votre maison n'est pas reliée au réseau téléphonique, Rosace se charge des travaux de connexion de votre habitation en mettant en œuvre la solution la plus simple et la plus efficace.

Deux situations peuvent se présenter :

- ▶ Si le câble de fibre optique de Rosace est aérien jusqu'à la limite de votre propriété, le raccordement sera aérien.
- ▶ Si le câble de fibre optique de Rosace est souterrain jusqu'à la limite de votre propriété, il vous faudra prévoir vous-même la pose d'un fourreau sur votre terrain pour assurer la continuité du réseau.

Le raccordement est réalisé par des entreprises locales mandatées par Rosace ou par l'opérateur commercial que vous aurez choisi. Une fois que la fibre est à l'intérieur de votre maison, un câble, fin et blanc, est placé soit dans les gaines électriques disponibles jusqu'à l'endroit que vous aurez choisi pour la pose de la prise terminale soit collé discrètement le long des plinthes et des huisseries. Vous n'avez pas à payer pour tout cela, mais le Fournisseur d'Accès Internet que vous aurez choisi pourra éventuellement vous facturer des frais de mise en service de sa box et bien sûr l'abonnement mensuel.»

Source : guide grand public de Rosace

MESSAGE DE LA SLA (Saint-Louis agglomération)



Pour le bon fonctionnement de la station d'épuration, il est demandé de ne pas jeter dans les WC les lingettes, les couches et les bandes hygiéniques, mais de les mettre dans la poubelle.

La composition des lingettes fait que leur dégradation est très lente et provoque :

- ▶ l'obturation des réservoirs d'orage,
- ▶ la casse des pompes de relevage,
- ▶ l'engorgement des dégrilleurs des stations d'épuration.

DERNIÈRE MINUTE



La société Travaux Publics des Trois Frontières (TP3F) de Blotzheim procèdera, pour le compte de la commune de Blotzheim, à des travaux de remplacement de la conduite d'assainissement pluviale sur un tronçon de la rue de Michelbach allant depuis son intersection avec la rue du Kellergraben jusqu'au N° 19B de la rue de Michelbach.

Ces travaux se dérouleront du 20 novembre au 15 décembre 2017. Durant ce laps de temps, la chaussée fera l'objet d'une restriction de chaussée sur ½ voie et un alternat sera mis en place.

Évènements à venir



04 novembre	Fête de la Ste Barbe	18 novembre	Loto à Ranspach-le-bas
04/05 novembre	Théâtre à Blotzheim	19 novembre	Chorale Ste-Cécile
10 novembre	Défilé aux lanternes des écoles	03 décembre	Messe Ste Barbe
11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	05 décembre	Tournée du St-Nicolas
10/11 novembre	Théâtre à Blotzheim	10 décembre	Fête de Noël des aînés
16 novembre	Récré des séniors	17 décembre	Apéro de Noël du basket

Le Maire, les adjoints et les délégués sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur rendez-vous à la Mairie.

Bien à vous,
Votre conseil municipal